

Original : anglais

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNOLOGIES DE DECLARATION EN LIGNE -
RAPPORT DE SITUATION POUR 2018**

(Document présenté par le Président du groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne)

Présentation des activités du Groupe de travail en 2018

Le groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne s'est réuni en mars 2018 à Madrid, Espagne. Pour obtenir des détails sur la réunion, veuillez consulter le [rapport](#). Le groupe a discuté des programmes en ligne existants dans d'autres ORGP et de programmes en ligne spécifiques de l'ICCAT, notamment le projet du Système de déclaration en ligne des pêcheries (FORS), mené dans le cadre du financement de l'ABNJ, et le système de déclaration en ligne pour les formulaires de données statistiques des tâches I et II élaborés par le Secrétariat. Le Secrétariat a également présenté une proposition à examiner et à débattre par le groupe de travail, qui modifierait et adapterait le système FORS afin de traiter les formulaires statistiques de l'ICCAT, dont la conception servirait ensuite de base à la construction d'un système intégré de gestion en ligne de l'ICCAT (IOMS). Ce système serait conçu sur la base d'une architecture modulaire, ce qui simplifierait et permettrait une extension supplémentaire des modules afin de traiter les informations liées aux 160 exigences de déclaration actuellement gérées par le Secrétariat. Après des discussions approfondies sur les spécifications techniques devant figurer dans l'élaboration de l'IOMS, le groupe de travail a convenu que le Secrétariat devrait poursuivre l'élaboration d'une proposition plus détaillée de l'IOMS et du module de rapport annuel à présenter au groupe de travail à la réunion annuelle de la Commission 2018.

Le groupe de travail a également discuté de l'examen et de la suppression des exigences déclaration inutiles ou redondantes avant d'élaborer le module IOMS ou rapport annuel, et qu'il devrait en outre envisager de simplifier les exigences de déclaration en coordination avec d'autres organes subsidiaires de l'ICCAT chargés de coordonner des activités similaires par le groupe de travail *ad hoc* chargé d'assurer le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT. Sur la base de ces discussions, le groupe a décidé de rassembler des informations sur ce qui est considéré comme des redondances d'exigences de déclaration des données. Le groupe a finalisé une première collecte d'informations qui a été partagée avec le SCRS, ainsi que le Secrétariat. Ces informations sont également intégrées aux efforts de simplification similaires identifiés dans les recommandations de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT.

Le Secrétariat a élaboré une proposition pour l'IOMS et le rapport annuel en tant que module au sein de ce système, ainsi qu'un budget détaillé associé à ceux-ci. Des détails sur ce sujet sont présentés dans le document **COC-317/2018**. Le groupe de travail se réunira en marge de la réunion annuelle afin de discuter de ce document.

Il est anticipé qu'une ou plusieurs réunions physiques du Groupe de travail seront nécessaires. Les coûts afférents à ces réunions devraient être relativement faibles car elles pourraient être organisées au siège de l'ICCAT. Il est demandé à la Commission de tenir compte des besoins du Groupe de travail lorsqu'elle décidera du calendrier des réunions intersessions pour 2019.

Le groupe de travail a aussi formulé un certain nombre de recommandations à l'intention du comité d'application, y compris:

1. Le groupe de travail soutient en principe le système de gestion intégrée en ligne (IOMS) présenté par le Secrétariat et recommande que la Commission adopte ce système en tant que principal système de gestion en ligne intégrant toutes les différentes informations de déclaration collectées et actuellement maintenues par le Secrétariat, en tenant compte des redondances qui seront identifiées.
2. Le groupe de travail appuie les efforts en cours du secrétariat pour la mise en œuvre du système de validation statistique en ligne pour la soumission de formulaires statistiques (données des tâches I et

- II). Il sera prochainement intégré au système IOMS. À ces fins, le groupe de travail recommande que la Commission finance intégralement les besoins du Secrétariat pour l'achèvement de ces travaux.
3. Le groupe de travail recommande que le rapport annuel (partie II) soit développé en tant que module au sein de l'IOMS et que le module s'inspire du modèle existant, et incorpore les spécifications techniques identifiées par le groupe de travail.
 4. Le groupe de travail recommande que la Commission finance le développement initial de l'IOMS (à la fois la plate-forme d'application Web et le premier module, le rapport annuel, partie II) et étudie davantage le financement à long terme pour le développement de modules supplémentaires.
 5. Le groupe de travail recommande que la Commission étudie des possibilités de financement dans le cadre du programme des océans communs ABNJ.
 6. Le groupe de travail recommande que la Commission envisage d'explorer des possibilités de financement à l'avenir afin de permettre au réseau conformité thon (TCN) de poursuivre son travail.